

D2024-78

VILLE DU PECQ

DECISION

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Contrat d'hébergement de l'application FLUXNET

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de signer ce contrat d'hébergement de l'application «FLUXNET»,

Vu le projet de contrat établi à cet effet,

DECIDE

De signer avec la société IDEATION Informatique, sis(e) 7 rue du Vallard 80800 Villers-Bretonneux, un contrat d'hébergement de l'application dénommée Fluxnet pour un montant annuel de 620 €HT (soit 744 €TTC).

De préciser que ce contrat prend effet à compter du 13 juin 2024 et que sa durée est fixée à 12 mois, renouvelable par tacite reconduction, à date anniversaire, pour une durée d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder trois (3) ans.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Pecq, le 02/05/2024



Le Maire,

Laurence BERNARD